Critères nationaux de sélection pour le

Championnat d'Europe Cadet

13-15 juin 2024 - Tirana (Albanie)

1. Précaution

La BTF sélectionne des jeunes sportifs pour participer au Championnat d'Europe Cadet et/ou au Championnat du Monde Cadet. La préparation à ces tournois et la participation doivent être vues comme une prise d'expérience dans leur développement à long terme et pas comme un objectif de résultat sportif de haut niveau à court terme qui pourrait être la source d'une hyperspécialisation précoce et de comportements nuisibles entravant leur bon développement.

2. <u>Informations générales</u>

2.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe Cadet 2024 (CEC) de Taekwondo se déroulera du 13 au 15 juin 2024.

2.2 Lieu

Tirana (Albanie) (lieu exact à confirmer)

2.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CEC sont les suivantes. Le taekwondoin¹ doit être :

- de nationalité belge,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- en possession d'une licence GAL pour l'année en cours,
- porteur d'un diplôme de 1^{er} keup minimum,
- né en 2012 ou 2011 ou 2010.

2.4 Catégorie de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

- Fille: -29, -33, -37, -41, -44, -47, -51, -55, -59, +59kg
- Garçons: -33, -37, -41, -45, -49, -53, -57, -61, -65, +65kg

2.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné, excepté dans les catégories où des places de quota ont été gagnées via un tournoi de sélection directe (voir point 5).

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épicène.

2.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est le xx/xx/2024 (*lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est pas encore connue*).

2.7 Période de sélection

La période de sélection débute le 16/03/2024 et se clôture le 28/04/2024.

3. Les critères nationaux de sélection

3.1 Les critères

Avoir remporté au moins une médaille d'argent lors des tournois de sélection suivants :

- Open de Belgique G2 (16-17/03/2024)
- Open de Serbie G2 (13-14/04/2024)
- Coupe du Président Estonie G2 (26-28/04/2024)

Remarques:

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins deux combats ont été remportés lors du tournoi concerné.
- Le taekwondoin sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des cadets est en croissance. Si un taekwondoin sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoin pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.
- Si certains tournois de sélection devaient être annulés, la Commission Nationale de Sélection se réserve le droit de revoir les critères.

3.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondoins ont réalisé les critères de sélection, ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondoin qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 1 ci-dessous :

Résultat	G1	G2
1 ^{ère} place	10	20
2 ^{ème} place	6	12
3 ^{ème} place	3,6	7,2
5 ^{ème} place	2,16	4,32
9 ^{ème} place	1,51	3,02
17 ^{ème} place	1,06	2,12
33 ^{ème} place	0,74	1,48
65 ^{ème} place	0,52	1,04

Tableau 1: Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2

Remarques:

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT.
 Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.

3.3 En cas de nouvelle égalité

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoin sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoin dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoin,
- ..

3.4 Catégorie de taille

Il est possible que le CEC se déroule en catégorie de taille alors que les opens de sélection se seront déroulés en catégorie de poids. Plusieurs athlètes pourraient donc se retrouver sélectionnables dans une même catégorie. Dans ce cas, les athlètes seront départagés en suivant les règles du point 3.2.

4. <u>Délibération</u>

La commission nationale de sélection pourra sélectionner un taekwondoin sur base de l'analyse multifactorielle du dossier orientée sur les chances de succès (délibération). Cette délibération n'est pas automatique, elle est laissée à la discrétion du Directeur technique de la fédération du dit taekwondoin.

4.1 Délibération d'un taekwondoin ayant rempli les critères de sélection

La commission nationale de sélection pourra proposer au taekwondoin non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection – voir 3) de combattre dans la catégorie de poids supérieure ou inférieure à condition que cette catégorie soit libre.

4.2 Délibération d'un taekwondoin n'ayant pas rempli les critères de sélection

Un taekwondoin n'ayant pas rempli les critères de sélection directe (voir 3) pourrait être sélectionné sur base d'une délibération. Pour pouvoir être délibéré, ce taekwondoin belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

- avoir remporté au moins :
 - une médaille de bronze lors de la Coupe du Président Estonie G2 au terme de 1 combat gagné,

<u>ou</u>

 deux médailles, au terme de 1 combat gagné chacune au minimum, lors des 3 opens de sélections.

4.3 Eléments de la délibération

La délibération tient compte des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- du niveau de compétition,
- du nombre de combats gagnés,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- du pourcentage de masse grasse,
- de la taille debout,
- de l'âge du taekwondoin dans la catégorie,
- le cadre d'entraînement,
- perspective de progression entre la date limite d'inscription et l'objectif,
- ..

5. Remarque sur les tournois de sélection directe 2024

L'ETU organise des tournois de sélection directe pour le CEC - 2024 :

La Coupe du Président – Europe (26-28/04/2024)
 Les médaillés d'or et argent (top 2) seront automatiquement sélectionnés pour le CEC - 2024 indépendamment des critères nationaux de sélection (voir ci-dessus).

La fédération où est(sont) affilié(s) le(s) taekwondoin(s) belge(s) sélectionné(s) via ce type de tournoi se réserve le droit d'intervenir financièrement ou pas dans le déplacement.

Si deux taekwondoins remplissent les critères de sélection nationaux dans une même catégorie et que l'un d'eux a remporté une place de sélection via une sélection directe, les deux taekwondoins seront sélectionnés.

6. Validation de la sélection

La Commission Nationale de Sélection valide la sélection sur base des présents critères.

Remarque:

Les compétiteurs cadets sélectionnés doivent poursuivre leur programme d'entrainement afin d'arriver au CEC dans la meilleure forme possible. Si, suite à des absences prolongées ou répétées à l'entrainement, la Direction Technique devait constater une baisse du niveau de compétition, la sélection pourrait être suspendue ou annulée.

7. Référence

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.